

Procès-verbal réunion Conseil Municipal du 27 novembre 2025

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy BERTHOLON, Maire.

Présents : M. Guy BERTHOLON, Mme Natacha DELAFOSSE, M. Christian MAUQUET, M. Cédric TERREE, Mme Virginie LEGRAND-LEMARINEL, M. Christophe JEAN, M. Matthias PAIN, M. Willy BLAKE-LEMARE, M. Samuel ESNAULT

Absents ayant donné procuration : Néant

Absente excusée : Néant

Absents : Néant

Approbation du procès verbal du CM du 11 septembre 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Saint-Lô Agglo : modification statuts portant sur le service public de la petite enfance

Délibération n° 2025/015

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a instauré un service public de la petite enfance dont les communes sont les autorités organisatrices selon les termes du Code de l'action sociale et des familles dès lors que la compétence n'a pas été transférée à l'intercommunalité.

1. Les quatre missions du nouveau service public de la petite enfance

1.1 Recenser les besoins et l'offre disponible

Il s'agit de recenser les besoins des familles ayant des enfants de moins de trois ans et ou jusqu'à six ans pour les enfants présentant un handicap et des futurs parents en matière de service aux familles et de modes d'accueil en s'appuyant sur les analyses des besoins sociaux et les conventions territoriales globales avec les Caisses d'allocations familiales.

1.2 Informer et accompagner les familles

Désormais, le relai petite enfance – qui s'appelait avant 2021 relais assistants maternels – s'impose aux communes de plus de 10 000 habitants. Les relais petite enfance informent les parents sur l'ensemble de l'offre d'accueil disponible et les accompagnent dans leurs démarches administratives notamment pour l'emploi d'un assistant maternel. Il constitue également un lieu de ressources, de rencontre, d'échanges de pratiques professionnelles et de formation pour les assistants maternels dans le cadre de leur professionnalisation. Le relai petite enfance favorise ainsi un accueil de qualité pour les jeunes enfants en créant du lien entre tous les acteurs concernés.

1.3 Planifier le développement des modes d'accueil

Il s'agit d'élaborer un schéma – compatible avec le schéma départemental des services aux familles - définissant les modalités de développement quantitatif et qualitatif de déploiement des équipements et services d'accueil.

1.4 Soutenir la qualité des modes d'accueil

Cette mission fait référence à l'ensemble des actions et des critères visant à garantir un accueil optimal pour les enfants dans un environnement sûr, bienveillant et stimulant. Ceci inclut plusieurs aspects essentiels comme la sécurité, l'hygiène, la qualité de l'accompagnement éducatif, la formation des professionnels, la mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation et les questions d'accessibilité et d'égalité.

2. Les missions exercées par la communauté d'agglomération

Les établissements et services dédiés à l'accueil du jeune enfant et des familles se structurent à l'échelle

de l'intercommunalité depuis des décennies pour de nombreux territoires.

Très rapidement après la création des communautés de communes en 1993, des maires ont souhaité proposer à l'ensemble des habitants et des communes des services accessibles et de qualité, maillés à l'échelle des bassins de vie.

Selon les données de la direction générale des collectivités locales, un tiers des intercommunalités sont compétentes en matière de petite enfance. Toutefois, cette proportion tient compte uniquement de la compétence facultative (ou supplémentaire). Elle ne retient pas l'action sociale d'intérêt communautaire, au sein de laquelle de nombreuses intercommunalités ont inscrit la petite enfance. Par ailleurs, plus des deux tiers des intercommunalités sont engagées au sein d'une convention territoriale globale avec la CAF.

Saint-Lô Agglo ne fait pas exception à cette dynamique. Ainsi, la communauté d'agglomération gère 6 crèches publiques sur son territoire (une à Agneaux, une à Marigny-le-Lozon, une à Saint-Jean-de-Daye, trois à Saint-Lô). Celles-ci représentent 115 places d'accueil (dont 9 places en achat de berceaux).

A cette offre portée par l'intercommunalité s'ajoute celle des 12 crèches privées ou hospitalières représentant 188 places d'accueil.

Au total, le nombre de places en crèches s'établit ainsi à 303 (au 31/12/ 2024).

Par ailleurs, le territoire peut compter sur 531 assistants maternels agréés (486 en activité) représentant 1 880 places d'accueil dont 134 répartis au sein des 13 maisons d'assistants maternels. Afin de conforter l'activité de ces professionnels, Saint-Lô Agglo dispose d'un relai petite enfance composé de huit antennes (Saint-Jean-de-Daye, Marigny-Le-Lozon, Saint-Clair-sur-l'Elle, Agneaux, Saint-Lô, Torigny-les-Villes, Tessy-Bocage, Canisy)

Enfin, le territoire s'est inscrit dans la dynamique du projet éducatif social local en partenariat étroit avec les services de l'Etat, de la CAF et du département de la Manche.

3. La proposition d'adaptation des statuts de la communauté d'agglomération

3.1 La compétence en matière de petite enfance dans les statuts actuels

Les statuts de la communauté d'agglomération prévoient les compétences supplémentaires/facultatives suivantes en matière de petite enfance :

- point II-4 des statuts actuels : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement, centre de loisirs sans hébergement, accueil collectif de mineurs, point d'info jeunesse et établissement d'accueil jeunesse) ;
- point II-5 des statuts actuels : accompagnement des porteurs de projets en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et de la famille, participation à des dispositifs partenariaux en matière de petite enfance, enfance-jeunesse et de la famille.

3.2 La proposition d'évolution des statuts en matière de petite enfance

Bien que la communauté d'agglomération exerce l'entièreté de la compétence en matière de petite enfance, il apparaît adapté, afin d'éviter toute ambiguïté, de faire apparaître clairement le libellé de la compétence petite enfance comme suit :

Nouveau point II-4 des futurs statuts : autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant pour l'ensemble des compétences figurant dans le code de l'action sociale et des familles

Les anciens points II-4-et suivants sont maintenus et sont renumérotés en conséquence.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adaptation des statuts de Saint-Lô Agglo tel que présenté.

Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Manche

Délibération n° 2025/016

La délibération n°2024/021 du conseil municipal du 06 décembre 2024 a décidé, à l'unanimité de :

- valider le coupon d'intention de participation à la consultation organisée par le CDG50 pour la souscription d'un contrat d'assurance statutaire groupe.
- Mandater le CDG50, pour notre compte, à souscrire des contrats d'assurance pour les risques statutaires.

Le contrat proposé par le CDG50 pour la période 2026-2029 est le suivant :

Caractéristiques du contrat

Adhésion au choix

Vous pouvez choisir de vous assurer pour :

*vos fonctionnaires affiliés à la CNRACL (durée hebdomadaire supérieure ou égale à 28h),
et/ou vos agents contractuels et fonctionnaires affiliés à l'IRCANTEC.*

Contrat groupe RELYENS/CNP

Date d'effet : 1^{er} janvier 2026

Durée du contrat : 4 ans

Même après résiliation, l'assureur continue à indemniser les sinistres survenus pendant la période d'effet du contrat ainsi que les rechutes d'accident ou de maladie professionnelles dont la première constatation a eu lieu pendant la période de validité du contrat.

Contrat géré par capitalisation

Délais de déclaration de sinistre : 90 jours

Demande de remboursement des frais médicaux : 2 ans

Garanties proposées

	Agents CNRACL	Agents IRCANTEC
TAUX DE COTISATION appliqués sur la masse salariale de l'année N-1 Base : TBI et CTI Selon votre choix, possibilité d'inclure : les primes, la NBI, le SFT et la totalité ou une partie des charges patronales	7,40 %	1,06 %
Taux garantis pendant 2 ans sous réserve d'évolution réglementaire ou législative		
RISQUES ASSURÉS	Taux de remboursement des indemnités journalières : 92 %	
Maternité	sans franchise	sans franchise
Paternité	sans franchise	sans franchise
Adoption	sans franchise	sans franchise
Maladie ordinaire	franchise de 10 jours	franchise de 10 jours
Longue maladie et longue durée	sans franchise	non concerné
Maladie grave	non concerné	sans franchise
Accident du travail/maladie professionnelle	franchise de 10 jours	sans franchise
Tempas partiel thérapeutique	franchise de 10 jours <small>(si le TPT ne suit pas immédiatement un arrêt maladie)</small>	non concerné
Décès	l'intégralité du capital décès versé	non concerné

Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC

Les conditions d'assurance sont les suivantes :

- Date d'effet de l'adhésion : 01 janvier 2026
- Date d'échéance : 31 décembre 2029
(possibilité de résilier à l'échéance du 1^{er} janvier, avec un préavis de 4 mois)
- Niveau de garantie :
 - accidents de travail / maladie professionnelle – sans franchise
 - congés de grave maladie - sans franchise
 - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
 - maladie ordinaire - avec franchise de 10 jours fermes par arrêt
Franchise proportionnelle de 8 % sur les remboursements pour l'ensemble des arrêts (tous risques) déclarés après la prise d'effet du contrat
- Taux de cotisation : **1,06 %**
- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour

pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :

- **Nouvelle bonification indiciaire (NBI),**
- **Supplément familial de traitement (SFT),**
- **Indemnité de résidence (IR),**
- **Indemnités accessoires, à l'exception de celles qui sont rattachées à l'exercice des fonctions ou qui ont un caractère de remboursement de frais,**
- **Tout ou partie des charges patronales dans la limite des charges dont est redevable la collectivité adhérente,**
- **RIFSEEP défini par l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel (IFSE et CIA).**

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à adhérer au présent contrat groupe d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents :

- Fonctionnaires et contractuels affiliés à l'IRCANTEC

souscrit par le CDG 50 pour le compte des collectivités et établissements de la Manche, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Changement du logiciel de gestion de la commune

Délibération n° 2025/017

Le logiciel de gestion de la commune est fourni et géré par la Sté NFI qui se situe dans le Nord. Nous rencontrons des difficultés pour les maintenances de logiciel et les mise à jour. La société rencontre des problèmes de recrutement ce qui se répercute sur l'accessibilité à la plateforme pour les dépannages et l'aide en ligne.

Le logiciel ne permet pas certains paramétrages et accès à certaines plateformes pour la dématérialisation (Compte Financier Unique, grand livre de comptes, accès à la plateforme Totem non automatique, pas de modes de règlements en recettes, ne prend pas en compte les PES acquis qui doivent être intégrés manuellement dans le logiciel, pas de transmission d'arrêt maladie et du cumul des congés payés, paramétrage complexe des articles de comptabilité, pas de transmission du recensement à l'INSEE (l'assistance NFI a abandonné), beaucoup de manipulations pour les listes électorales et les cartes d'électeurs, pas d'intégration des déclarants et des signataires dans les actes d'état civil, les noms de jeune fille n'apparaissent pas dans les tables annuelles et décennales) De plus il y a 6 logiciels pour les différents domaines (comptabilité, paye, élections, recensement, population). Avec des maintenances à répétitions qui bloquent le travail.

Suite à tous ces dysfonctionnement et problèmes, la Sté Cosoluce a présenté son système dédié aux collectivités. Le logiciel est très convivial et intuitif sous la forme d'une plateforme permettant l'accès à toutes les fonctionnalités. De plus le stockage des données est externalisé sur 4 centres de données. Les maintenances sont automatiques et une personne est disponible rapidement puisque basée à Saint-Lô. Vous trouverez ci-dessous la proposition Cosoluce, pour la mise en place de COLORIA : la nouvelle gamme SAAS Cosoluce.

Cette gamme « tout compris » vous permettra d'avoir :

- **Un haut niveau de sécurité grâce au nouveau SAAS :** Cosoluce a massivement investi dans la sécurité des données afin de protéger l'ensemble des collectivités utilisatrices.

Par ailleurs, les logiciels sont accessibles depuis n'importe où et les mises à jour et nouvelles fonctionnalités sont disponibles en instantané.

- **Un pack sur mesure selon vos besoins :** Vous avez opté pour un « **Pack Optima +** », « pack dématérialisation », les prestations de mise en place (Récupérations des données, contrôles et paramétrage et formations)
- **Une assistance continue:** La plateforme d'assistance à l'utilisation du logiciel est disponible par téléphone, mail et Tchat instantané.

Pour une signature de la proposition jointe au **05/12/2025**, voici les conditions très avantageuses que je vous accorde (attention, je ne pourrai pas renouveler ces remises) :

- **12 mois d'abonnement offerts**
- **20% de remise sur les abonnements Mairie : pack Premium ; (et cela sur toute la durée d'engagement)**
- **30% de remise Hébergement Coloria (et cela sur toute la durée d'engagement)**
- **10% de remise sur les frais de prestations de mise en service MAIRIE**

Voici un tableau récapitulatif des montants à prévoir budgétairement pour la Mairie :

	2025	2026	2027	2028	2029
Frais de mise en place (paiement unique)	4 590 €				
Abonnement annuel (récurrent)	0 €	0 €	1 664 €	1 664 €	1 664 €
* Tarif en euros HT					
** le tarif d'abonnement annuel ne tient pas compte de la revalorisation basée sur le syntec.					

Il existe un autre système commercialisé par Berger-Levrault avec Manche Numérique. Il est plus performant que celui de NFI, mais moins que celui de Cosoluce. De plus les données ne sont pas stockés de façon externalisée, ce qui devrait être obligatoire d'ici 1 à 2 ans et ce qui nécessitera de racheter et réinstaller le logiciel.

Abonnements annuels T.T.C. :

NFI : 1 300 € en 2024, 1 000 € en 2025 (la clé RGS a été payée en 2024 et est valable 3 ans).

Berger-Levrault : 1 500 € - logiciel 3 200 € (tarif 2024)

Cosoluce : 2 000 € en 2027, gratuit en 2026

Certaines administrations utilisatrices du logiciel Berger-Levrault le trouvent peu intuitif, peu convivial et d'une utilisation peu agréable. D'autres sont en faveur du logiciel Cosoluce pour ses performances, son intuitivité, son accessibilité et son stockage externalisé des données.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le choix du logiciel Cosoluce.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le changement de logiciel de gestion de la commune et autorise le maire à signer les documents se rapportant à ce changement.

Le devis s'élève 4 590 € HT pour les frais de mise en place qui seront facturés et réglés en 2026,

L'abonnement annuel est de 1 664 € HT et ne sera pris en compte qu'en 2027

La compatibilité du logiciel avec notre matériel informatique devra être vérifiée.

Projet de rénovation de la cuisine et d'une toilette de la salle communale en 2026

Délibération n° 2025/018

Après l'approbation des modifications apportées au devis par les entreprises, le projet des travaux de rénovation thermique, énergétique, fonctionnelle et accessible de la partie cuisine et d'une toilette de la salle communale est approuvé à l'unanimité, selon le cahier des charges établi.



Mairie
Saint-Germain d'Elle

Cahier des charges pour travaux rénovation cuisine salle communale - V2

Désignation des travaux	Détails des travaux
Maçonnerie	Suppression mur entre les 2 cuisines existantes avec linteau et isolation existante - Elimination des gravats Prévoir ou modifier entrée d'air pour ventilation ou hotte Suppression dalle et carrelage - Elimination gravats Agrandissement fenêtre existantes en hauteur : H 110 cm x L 146 cm, avec appui fenêtre et raccord peinture ton pierre Evacuations à prévoir dans sol, caniveau syphon de sol Agrandissement passage cuisine-salle pour porte 93cm Agrandissement marches extérieures arrière salle Trappe de visite extérieure pour alimentation en eau de la salle
Plafond cuisine + stockage	Isolation plafond - laine de verre - <u>R = 6,00</u> Plafond placo coupe-feu Trappe de visite plafond dans stockage Les caractéristique thermiques de l'isolant, la marque et la référence devront figurer sur le devis
Isolation murs extérieurs	Suppression isolation existante et élimination des gravats Laine de verre sur ossature métallique - <u>R = 3,75</u> (120 mm) Doublage BA13 + éveils menuiseries extérieures Bandes enduit 2 passes Les caractéristique thermiques de l'isolant, la marque et la référence devront figurer sur le devis
Menuiseries extérieures	Changement des fenêtres par des fenêtres isolantes plus grandes - 1 châssis fixe H : 1100 mm, L : 1460 mm, avec grille de ventilation pour la fenêtre stockage, 1 châssis oscillo-battant H : 1100 mm L : 1460 mm pour la fenêtre cuisine Remplacement de la porte de sortie arrière par une porte isolante, vitrage 1/2 hauteur (même dimension que l'existante) avec barre de sécurité Les coefficients thermiques (Uw - Sw - TLw - Ug) devront figurer sur le devis.
Menuiseries intérieures	Séparation cuisine-stockage BA13 coupe-feu avec porte coupe-feu passage 95 cm avec groom Cloison coupe-feu cuisine-stockage avec laine de verre Porte coupe-feu cuisine-salle porte coupe-feu avec groom et oculus, passage 95 cm BA13 sur murs de refends intérieurs
Peinture et enduits	Murs et plafonds RAL à choisir Portes neuves et existantes RAL à choisir Tuyauterie plomberie
Eclairage	Dalles LED 60 x 60 en saillie (6 cuisine, 2 stockage), avec interrupteur va et vient 3 points dans cuisine, et interrupteur va et vient 2 points avec détecteur Eclairage LED plonges Eclairage extérieur (arrière et coté parking)
Electricité	Tableau électrique spécifique cuisine dans armoire principale Prises 16A+T (4 x 3 prises) 2 groupes de 2 prises 16A+T dans stockage Prises four-étuve-plaque électrique (32 A 2 pôles x 3, 32 A 3 pôles x3) Alimentation hotte Attente alimentation électrique radiateur cuisine Tableau séparé pour cuisine dans armoire électrique

Sécurité	Déclencheurs alarme dans cuisine, près sortie extérieure Arrêt urgence électricité dans la cuisine (récupération existant) Blocs secours (sortie arrière) Prévoir extincteur CO2 dans cuisine et eau pulvérisée dans stockage
Chauffage	Radiateur électrique dans cuisine - Prévoir attente électrique
Carrelage	Chape de sol et mise au même niveau - Carrelage antidérapant Faïence Plinthes
Plomberie	Démontage réseau gaz existant Evacuations et alimentations à déterminer en fonction des installations et des équipements. Caniveau-siphon de sol (maçon)
EDF	Prévoir un contrat avec une puissance suffisante (actuellement contrat bleu 36 KVA), contrat jaune jusqu'à 250 KVA Estimation de la puissance électrique totale : 27 KW Four électrique 8 KW Plaques électriques 8 KW Etuve 2 KW Chauffe-eau 3 KW 2 frigos + congélateur 0,6 KW 2 banques réfrigérées 1 KW Lave-vaisselle 3,5 KW monde 0,9 KW



Mairie
Saint-Germain d'Elle

Cahier des charges pour travaux rénovation des toilettes salle communale - V2

Désignation des travaux	Détails des travaux
Maçonnerie	Suppression mur entre toilette et urinoirs, de la porte et de la partie de mur des toilettes accessibles, et isolation existante Elimination des gravats Linteau
Isolation murs extérieurs	Laine de verre sur ossature métallique - R = 3,75 (120 mm) Doublage BA13 Hydrofuge Bandes enduit 2 passes Les caractéristique thermiques de l'isolant, la marque et la référence devront figurer sur le devis
Menuiseries intérieures	Séparation BA13 hydrofuge avec porte passage 95 cm
Peinture et enduits	Murs et plafond RAL à choisir Portes neuve (2 faces) existantes (1 face) RAL à choisir Tuyauterie plomberie
Eclairage	Plafonniers à détection dans le couloir Plafonnier à détection dans toilette
Carrelage	Chape de sol et mise au même niveau - Carrelage antidérapant Faïence Plinthes
Plomberie	Toilette surélevé et lavabo PMR dans nouveau toilette Lavabo dans couloir (dans l'angle actuel, pour ne pas gêner l'ouverture de la porte), réutilisation du robinet existant Modification installation alimentation et évacuation
Sécurité	Alarme lumineuse dans nouveau toilette

Délibération n° 2025/019

Les entreprises contactées ont été sollicitées pour modifier les devis en fonction des remarques faites lors du conseil municipal du 11 septembre 2025.

Travaux cuisine V2

Entreprise	Travaux	Montant HT	Montant TTC	Remarques	Entreprise	Travaux	Montant HT	Montant TTC	Remarques
Ambiance Peinture	Plafond neuf Murs neufs Portes neuves (2) Portes existantes (2) 1 face Tuyauteries	4 321,67 €	5 186,00 €	TVA 20 %	BIARD Peinture	Peinture Plafonds Peintures murs (99,28 m ² au lieu de 96,70 m ²) Peinture portes (6 faces) Peinture canalisations	4 605,04 €	5 526,05 €	2 portes neuves et 2 portes existantes (6 faces) TVA 20 %
Malis Isolation	Menuiseries Intérieures Laine de verre plafond 300 mm BA13 plafond coupe feu 1h sur ossature métallique Doublage murs extérieurs BA13 laine de verre 120 mm sur ossature métallique BA13 murs de refends et coffrage IPN Mur séparation coupe-feu 1 h sur BA13 avec laine de verre Bloc-porte coupe-feu 1/2 h occulus pinthes meclom trappe de visite plafond	14 998,27 €	17 997,93 €	TVA 20 %	Meslin Bâtiment	Demolition-Dépose-Evacuation Doublage, menuiseries, plafond	5 070,00 €	6 084,00 €	TVA 20 %
Malis Isolation	Menuiseries extérieures Portes extérieures stockage 2 vantaux Porte arrière salle extérieure 1 vantail verre dépoli sur 1/2 hauteur occulus antipanique Fenêtre cuisine châssis 2 vantaux 1 oscillo (2 vantaux obligatoire à cause de la largeur) Fenêtre stockage châssis fixe grilles ventilation	4 708,73 €	5 650,48 €	TVA 20 %	Meslin Bâtiment	Menuiseries Intérieures Laine de verre plafond 300 mm plafond BA13 coupe feu 1h sur ossature métallique Doublage murs extérieurs BA13 laine de verre 120 mm sur ossature métallique Cloison coupe feu 1 h BA18 laine de verre 60 mm Trappe accès combles Bloc porte coupe feu 1 h Bloc porte coupe feu 1 h avec occulus	23 155,39 €	27 786,47 €	Vérifier isolation existante TVA 20 %
Stevenin-Niobey	Plomberie Demontage existant Suppression réseau gaz Modification pour installations existantes Créations pour eaux usées sol	1 938,50 €	2 326,20 €	TVA 20 %	Stevenin-Niobey	Menuiseries extérieures Porte arrière vitrage 1/2 hauteur barre securite Fenêtre cuisine à soufflet fenêtre stockage fixe	3 923,26 €	4 707,92 €	TVA 20 %
Stevenin-Niobey	Electricité Eclairage stockage LED (2) avec va et vient Prise courant stockage (3) Radiateur stockage 1400W Eclairage extérieur sortie stockage à détection Eclairage cuisine LED (8) 3 points téleinterrupteur Prises 10/16A (8) Prises 32 A 2 pôles (2) Prises 32 A 3 pôles (2) Attente alimentation radiateur Radiateur 2000W Bloc secours Declencheur alarme incendie Eclairage extérieur arrière salle et sortie stockage à détection Cablage électrique cuisine et stockage Tableau séparé pour cuisine	6 895,05 €	8 274,06 €	Cuisine 6 panneaux LED Eclairage plonges Prises 10/16A (12) Prises 32 A 2 pôles (3) Prises 32 A 3 pôles (3) Récupération coupure urgence existante Attentes radiateur TVA 20 %	Stevenin-Niobey	Plomberie Demontage existant Suppression réseau gaz Modification pour installations existantes Créations pour eaux usées sol	1 938,50 €	2 326,20 €	TVA 20 %
Stevenin-Niobey	Electricité Eclairage stockage LED (2) avec va et vient Prise courant stockage (3) Radiateur stockage 1400W Eclairage extérieur sortie stockage à détection Eclairage cuisine LED (8) 3 points téleinterrupteur Prises 10/16A (8) Prises 32 A 2 pôles (2) Prises 32 A 3 pôles (2) Attente alimentation radiateur Radiateur 2000W Bloc secours Declencheur alarme incendie Eclairage extérieur arrière salle et sortie stockage à détection Cablage électrique cuisine et stockage Tableau séparé pour cuisine	6 895,05 €	8 274,06 €	Cuisine 6 panneaux LED Eclairage plonges Prises 10/16A (12) Prises 32 A 2 pôles (3) Prises 32 A 3 pôles (3) Récupération coupure urgence existante Attentes radiateur TVA 20 %	Stevenin-Niobey	Electricité Eclairage stockage LED (2) avec va et vient Prise courant stockage (3) Radiateur stockage 1400W Eclairage extérieur sortie stockage à détection Eclairage cuisine LED (8) 3 points téleinterrupteur Prises 10/16A (8) Prises 32 A 2 pôles (2) Prises 32 A 3 pôles (2) Attente alimentation radiateur Radiateur 2000W Bloc secours Declencheur alarme incendie Eclairage extérieur arrière salle et sortie stockage à détection Cablage électrique cuisine et stockage Tableau séparé pour cuisine	6 895,05 €	8 274,06 €	Cuisine 6 panneaux LED Eclairage plonges Prises 10/16A (12) Prises 32 A 2 pôles (3) Prises 32 A 3 pôles (3) Récupération coupure urgence existante Attentes radiateur TVA 20 %
Avenir Construction	Dépose plafond, doublage, faïence Trappe visite mur extérieur Demolition sol cuisine, isolant 100 mm, dalle beton armé 12 cm avec polyane Chape ciment arrière cuisine Caniveau de sol (x1) Agrandissement fenêtres Demolition cloison, mise en place poutre Agrandissement porte cuisine-salle avec linteau Marche escalier sortie arrière salle	13 969,09 €	16 762,91 €	TVA 20 %	S.A.R.L. LORIENTNE	Refecton dallage cuisine, location matériel, encaissement, nivellement, compactage, 1 caniveau sol, polyane, isolant 10 cm, treillis, beton 12 cm, seuils Trappe visite commandes eau Modifications fenêtres cuisine Modification porte cuisine-salle Demolition mur séparation cuisine Escalier extérieur arrière	27 171,81 €	32 606,17 €	TVA 20 %
JOUZIER Roland	Chape ciment Carrelage antidérapant Faïence + étanchéité Plinthes	8 528,83 €	10 234,60 €	Chapes carrelleur TVA 20 %	JOUZIER Roland	Chape ciment Carrelage antidérapant Faïence + étanchéité Plinthes	8 528,83 €	10 234,60 €	Chapes carrelleur TVA 20 %
TOTAL :		55 360,14 €	66 432,18 €		TOTAL :		81 287,88 €	97 545,47 €	

Travaux toilette V2

Entreprise	Travaux	Montant HT	Montant TTC	Remarques	Entreprise	Travaux	Montant HT	Montant TTC	Remarques
Ambiance Peinture	Plafond existant Murs neufs Murs existants Portes neuves (1) Portes existantes (2) 1 face Tuyauteries	1 757,00 €	2 108,40 €	Surfaces corrigées TVA 20 %	BIARD Peinture	Peinture plafonds (toilette neuf et sas entrée) Peinture murs (toilette neuf et sas entrée) Peinture portes (porte neuve) Peinture portes existantes faces sas Peinture canalisations	1 661,44 €	1 993,73 €	TVA 20 %
Malis Isolation	Menuiseries Intérieures Laine de verre plafond 390 mm Plafond BA13 sur ossature métallique Doublage murs extérieurs BA13 laine de verre 120 mm BA13 murs de refends BA13 hydrofuge Bloc-porte accessibilité Plinthes médium	1 399,50 €	1 679,40 €	Vérifier isolation plafond Plafond sur ossature métallique ou BA 13 sur solivage BA13 mur hydrofuge ? : -1100 € HT Coffrage pour WC suspendu à supprimer : - 150 € HT Trappe de visite existante : - 178 € HT Plinthes carrelure : - 259 € HT TVA 20 %	Meslin Bâtiment	Démolition-Dépose-Evacuation Doublage, menuiseries	2 730,00 €	3 276,00 €	TVA 20 %
Stevenin-Niobey	Plomberie Pack WC surélevé avec raccords Lavabo avec mitigeur (2) Pack urinoir avec raccords Dépose existant Modification réseaux	2 845,10 €	3 414,12 €	Lavabo PMR Lavabo 50cm sas entrée TVA 20 %	Meslin Bâtiment	Menuiseries Intérieures Doublage murs extérieurs BA13 laine de verre 120 mm Cloison BA13 laine de verre 45 mm Bloc porte accessibilité	3 189,58 €	3 827,50 €	Plafond BA13 ? TVA 20 %
Stevenin-Niobey	Electricité Eclairage couloir LED à détection Eclairage WC LED à détection Alarme visuelle Reprise et modification installation	735,20 €	882,24 €	TVA 20 %	Stevenin-Niobey	Plomberie Pack WC surélevé avec raccords Lavabo avec mitigeur (2) Pack urinoir avec raccords Dépose existant Modification réseaux	2 845,10 €	3 414,12 €	Lavabo PMR Lavabo 50cm sas entrée TVA 20 %
Avenir Construction	Démolition cloison Pose linteau Dépose doublage et faïence Salgèe évacuations	1 360,00 €	1 632,00 €	TVA 20 %	Stevenin-Niobey	Electricité Eclairage couloir LED à détection Eclairage WC LED à détection Alarme visuelle Reprise et modification installation	735,20 €	882,24 €	TVA 20 %
JOUZIER Roland	Chape ciment Carrelage antidérapant Faïence + étanchéité Plinthes	2 323,53 €	2 788,24 €	TVA 20 %	S.A.R.L. LORIENNE	Aggrandissement passage Coulage linteau béton Reprise jambages	1 380,00 €	1 656,00 €	Pas de démolition et d'évacuation des gravas TVA 20 %
	TOTAL :	10 420,33 €	12 504,40 €		JOUZIER Roland	Chape ciment Carrelage antidérapant Faïence + étanchéité Plinthes	2 323,53 €	2 788,24 €	TVA 20 %
						TOTAL :	14 864,85 €	17 837,83 €	

Après études des nouvelles propositions, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

Malis Isolation : menuiseries extérieures et intérieures, isolation

Stevenin-Niobey : électricité, plomberie

Avenir Construction : démolition, maçonnerie

JOUZIER Roland : chapes, carrelage, faïence

Ambiance Peinture : peinture

Délibération n° 2025/020

La circulaire concernant la DETR au titre de l'année 2026 n'est pas encore parue. Pour rappel la DETR au titre de l'année 2025 offrait les caractéristiques suivantes :

Catégorie 4 : maintien et développement des équipements public – Bâtiments publics

Conditions 2025

Salles polyvalentes :

Conformément à l'année 2024, ces projets ne sont pas prioritaires et ne seront étudiés qu'à l'issue de la première programmation et sous réserve de disponibilité de crédits.

Dans ce cas, l'arbitrage sera opéré en priorité en faveur des projets respectant l'un des critères suivants :

1 - Les travaux permettant l'accessibilité

2 - Les travaux de performance énergétique permettant d'atteindre la classe C ou de gagner deux classes supplémentaires

3 - La création d'un tiers-lieu multi-usages

4 - Lorsque la salle est commune à plusieurs collectivités

Salle polyvalente : les travaux de construction, extension seront subventionnés sous réserve que l'équipement réponde à des fonctionnalités permettant des usages multiples, tous publics.

Le dossier de demande de subvention devra contenir les conditions de mise à disposition des locaux ou intercommunaux, les modes de fonctionnement et de gestion de l'équipement, les publics cibles, les animations proposées ainsi que les activités sur l'ensemble de l'année.

Taux de subvention

Rénovation : 20 %

Rénovation RT : 30 %

Projet de restructuration globale (rénovation RT, modularité, connexion) : 40 %

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune devrait être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

Le projet présenté concerne la rénovation énergétique, thermique, accessible et fonctionnelle de la partie cuisine et d'une toilette de la salle communale et sera inscrit dans la catégorie n°4 "Maintenance et développement des équipements publics", au titre "Bâtiments publics".

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention DETR (20 %)	: 14 154,56 € HT
Autofinancement commune (80 %)	: 56 618,25 € HT
Montant total de l'opération	: 70 772,81 € HT

La commune s'engage à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre de la subvention ;
- Autorise M. le Maire à constituer et déposer le dossier de demande de la DETR, et à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Informations - Questions diverses

❖ Modification de l'alimentation de l'installation électrique de la salle communale

Les travaux prévus par ENEDIS, d'un montant de 4 410,72 € TTC, sont en attente. Une réunion de chantier est prévue le 09 décembre avec les différents intervenants, ENEDIS, STEVENIN-NIOBEY et la mairie, afin de clarifier le bon déroulement des opérations, et où commence et s'arrête la part de chacune des entreprises.

Entre autres, le disjoncteur différentiel doit-il être pris en charge par ENEDIS, ou installé par l'entreprise d'électricité et à la charge de la commune ?

Le devis n°9776 de l'entreprise STEVENIN-NIOBEY d'un montant de 3 839,30 € HT, 4 607,16 € TTC comprend le disjoncteur et l'alimentation depuis le compteur jusqu'au tableau électrique dans la salle. Il sera validé ou modifié en fonction de l'issue de la réunion de chantier et signé en 2026 pour être inscrit au budget 2026.

❖ Plantations

En complément des travaux des allées du cimetière, un devis a été demandé à Arbor&Sens pour la plantation de 4 arbres dans le cimetière et 11 arbustes (cimetière, allée extérieure cimetière, bosquet près de la mairie). Le montant est de 1 130,00 € HT, 1 356,00 € TTC. Il entre dans l'enveloppe budgétaire prévue pour le cimetière. Le devis sera validé pour que les travaux puissent être réalisés et facturés avant la fin de l'année en cours.